

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 2 juin 2020, à huis clos, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint David, situé au 16, rue Saint Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Emond et Stéphane Mélançon, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Letendre assiste également à la séance.

Ouverture de la séance

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que cet état d'urgence a été prolongé par des périodes additionnelles de dix jours;

Considérant l'arrêté 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

Il est proposé par Michel Blanchard et résolu que ce Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-098

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 8.1 et en ajoutant les points suivants à la rubrique Affaires nouvelles :

- 10.1 Autorisation de travaux pour le remplacement d'un ponceau du Chemin Dufresnes;
- 102 Travaux de débroussaillage des glissières de sécurité;

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-099

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 et de la séance extraordinaire

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance du 5 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 28 mai 2020;

Considérant que les délibérations inscrites à ces procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 et celui de la séance extraordinaire de 28 mai 2020 soient adoptés tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du rapport financier au 30 avril 2020.

Dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour 2019.

Rapport des faits saillants du rapport financier 2019 présenté par M. le Maire.

2020-06-100

Diffusion du rapport des faits saillants

Il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le rapport des faits saillants du rapport du vérificateur externe soit diffusé sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire du site web municipal et disponible gratuitement, sur demande, en format papier au bureau de la municipalité. De plus, en raison de la situation liée à la Covid-19, les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel et les réponses seront données lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-101

Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus dans cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 34 984,60 \$ et de comptes payés pour un montant de 56 627,75 \$. Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance du mois de juin 2020.

2020-06-102

Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

Considérant que ce Conseil souhaite concrétiser le projet de déploiement de deux bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de Saint-David;

Considérant que ce projet nécessite la conclusion d'une entente de partenariat avec Hydro-Québec;

Considérant qu'une copie de l'entente à intervenir avec Hydro-Québec a été remise aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise la conclusion d'une entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-103 Acquisition de deux bornes de recharge électrique en lien avec le projet accepté dans le cadre du FDT volet Ruralité

Considérant que ce Conseil a conclu une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques;

Considérant que le coût unitaire des bornes de recharge à 240 volts requises pour concrétiser le projet accepté dans le cadre du FDT volet Ruralité est estimé à 3 598 \$;

Considérant que les frais de gestion et de télécommunication rattachés aux bornes de recharges pour trois ans sont de 750 \$ pour la première borne et de 300\$ pour chaque borne subséquente;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise l'achat deux bornes de recharge pour véhicules électriques ainsi que les frais de gestion et de télécommunication s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-104 Mandat pour l'évaluation à des fins d'assurance de trois immeubles

Considérant que trois immeubles municipaux profitent de leur dernière année d'application du rabais de 10%;

Considérant qu'une évaluation professionnelle pour fin d'assurance est requise afin de prolonger la durée de cet avantage;

Considérant l'offre de service présentée par GRH Évaluateurs agréés pour l'évaluation à des fins d'assurance de trois immeubles;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil retienne l'offre de service présentée par la firme Gauthier Roy Huot évaluateurs agréés pour la préparation d'une évaluation à des fins d'assurance des immeubles du 11, rue de la Rivière-David, du 41, rue Vue-du-Manoir et du 33, rue Principale, au coût de 3 400 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-417.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-105 Résolution en lien avec la programmation de travaux finale soumise dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-106

Résolution relative à la demande d'aide financière RIRL-2018-764

Considérant que la Municipalité de Saint-David a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Considérant que la Municipalité de Saint-David désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Pierre-De Saurel a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-David autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-107

Modification du poste de Responsable du Centre récréatif et journalier municipal

Considérant que ce Conseil souhaite apporter une modification au poste de Responsable du Centre récréatif et journalier municipal;

Considérant que la majorité des tâches reliées à ce poste sont en lien avec le Centre récréatif;

Considérant que le Centre récréatif est fermé durant la saison estivale;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil modifie le poste de Responsable du Centre récréatif et journalier municipal en le convertissant à un emploi saisonnier requis pour les mois de septembre à mai inclusivement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-108

Demande d'appui soumise par la Municipalité de Saint-Robert en lien avec la limite de vitesse sur le boulevard Fiset (route 132);

Considérant que la Ville de Sorel-Tracy a demandé au ministère des Transports la possibilité de réduire la vitesse sur le boulevard Fiset à 50 km/h;

Considérant qu'une réduction de la limite de vitesse pourrait occasionner une circulation plus lente sur la route 132 qui traverse le territoire de la Municipalité de Saint-Robert;

Considérant que ce tronçon de route est un axe important pour toute la circulation provenant de l'est et du sud de la région;

Considérant que la route 132 (boulevard Fiset) est un lien indispensable au développement économique et touristique de la région;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil appuie la Municipalité de Saint-Robert dans sa demande au ministère des Transports de maintenir la limite de vitesse du boulevard Fiset à 70 km/h.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-109

Demande d'appui soumise par la Municipalité de Saint-Robert en lien avec l'entretien de la chaussée du boulevard Fiset (route 132)

Considérant que l'état de la chaussée d'une partie de la route 132 (boulevard Fiset) s'étendant de la limite du territoire de la Municipalité de Saint-Robert à l'intersection du boulevard Poliquin est pitoyable;

Considérant que la sécurité des usagers de cette route est mise en cause;

Considérant que l'entretien de la route 132 est sous la compétence du ministère des Transports du Québec;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil appuie la Municipalité de Saint-Robert dans sa demande adressée au ministère des Transports de voir à l'amélioration d'une partie de la chaussée de la route 132 afin d'assurer la sécurité des usagers.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-110

Demande d'appui soumise par la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu en lien avec le Centre de compost Champag inc.

Considérant que la compagnie Champag inc. désire s'implanter à Saint-Roch-de-Richelieu dans un secteur paisible et dont les citoyens ont manifesté haut et fort leur opposition à l'établissement dans leur milieu d'un centre de compost pouvant affecter considérablement la qualité de vie des citoyens à plusieurs kilomètres environnants;

Considérant qu'au début de l'année 2017, deux présentations publiques ont été faites aux citoyens et que la situation a rapidement dégénéré en une levée de boucliers contre le projet avec pour résultat que depuis ce moment, la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu fait route seule dans la bataille contre l'implantation de ce centre de compost;

Considérant que ce genre de centre de compost devrait s'établir dans une zone à très faible densité;

Considérant que ce centre de compost à l'intention d'utiliser du fumier de poule et/ou de cheval avec de la paille pour la production de compost et que ce dernier est susceptible de dégager des odeurs nauséabondes;

Considérant que ces émanations d'odeurs pourraient affecter l'ensemble des citoyens dans un rayon de plus ou moins cinq kilomètres et ainsi produire un impact négatif en matière d'évaluation des propriétés;

Considérant que les besoins en eau puisée dans la rivière Richelieu pourraient affecter la reproduction d'espèces de poissons en péril et que l'utilisation importante en eau pour produire ce compost pourrait devenir une menace importante aux nappes phréatiques;

Considérant que l'exploitation de ce centre de compost influencerait significativement le nombre de camions lourds (environ 250 camions lourds/semaine) pour le transport du fumier et de compost pouvant affecter directement le réseau routier et la circulation (cyclistes, automobilistes), et ce, sans parler de l'augmentation de la pollution par le bruit et par les odeurs;

Considérant qu'un groupe de citoyens lance un appel à tous les citoyens, organismes régionaux, provinciaux et nationaux qui ont à cœur l'environnement, la qualité de l'eau, la protection des espèces en péril et la qualité de vie afin que le projet du centre de compost ne voie jamais le jour;

Considérant que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu désire poursuivre son élan judiciaire vers la Cour suprême à la suite du jugement de la cour d'appel du 30 avril 2020;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil donne son appui à la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu dans le dossier qui l'oppose à la compagnie Champag inc., et ce, afin de préserver la qualité de vie des citoyens touchés de près ou de loin par le projet.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-111

Octroi du contrat pour le revêtement du stationnement de la caserne

Considérant que l'inspecteur municipal a soumis une demande de prix à quatre entreprises pour les travaux de pavage requis pour le stationnement de la caserne;

Considérant que trois compagnies ont répondu à cette demande;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil octroie à Pavage 132 le contrat en lien avec les travaux de pavage requis pour le stationnement de la caserne, au montant de 15 500 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-310-20-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-112 Octroi du contrat pour le revêtement du passage piétonnier situé à proximité du 33, rue Principale

Considérant que l'inspecteur municipal a soumis une demande de prix à quatre entreprises pour les travaux de pavage requis pour le passage piétonnier situé à proximité du 33, rue Principale;

Considérant que trois compagnies ont répondu à cette demande;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil octroie à Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée le contrat en lien avec les travaux de pavage requis pour le passage piétonnier situé à proximité du 33, rue Principale, au montant de 3 100 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-113 Contrat pour la réfection d'une glissière de sécurité du 2e Rang

Considérant que la glissière de sécurité située à la hauteur du numéro civique 216 du 2^e Rang nécessite des travaux de réfection;

Considérant l'offre obtenue de l'Entreprise Ployard 2000 inc. pour la réalisation des travaux requis;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil octroie à Entreprise Ployard 2000 inc. le contrat pour la réfection d'une glissière de sécurité du 2 Rang, au montant de 5 503,73 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-114 Versement de la retenue de garantie en lien avec les travaux de resurfaçage 2019 d'une partie du rang Sainte-Cécile

Considérant la réception de la facture finale relative aux travaux de resurfaçage 2019 d'une partie du rang Sainte-Cécile présentée par Sintra inc;

Considérant l'inspection des travaux réalisée par l'inspecteur municipal;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise le paiement d'un montant de 6 374,10 \$ qui correspond à la remise de 5% de retenue finale et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 55-136-00-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-115 Contrat 2020 pour le fauchage des levées de fossés

Considérant les informations obtenues par l'inspecteur municipal,

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil accorde le contrat 2020 pour le fauchage des levées de fossés à M. Clément Cyr. Ledit contrat est octroyé au montant de 2 000 \$ plus taxes, les conditions sont identiques à celles de l'année 2019 et les travaux devront être réalisés entre le 29 juin et le 11 juillet 2020. L'inspecteur municipal se chargera de faire exécuter un deuxième fauchage aux endroits nécessaires vers la mi-août au coût de 1 000 \$. Ces dépenses sont affectées au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-116 Arrosage pour le contrôle des araignées sur les immeubles municipaux

Considérant qu'il est nécessaire de retenir les services d'un entrepreneur pour l'arrosage extérieur contre les araignées des bâtiments appartenant à la municipalité;

Considérant la soumission au montant de 450 \$ présentée par le fournisseur Bob Les Bébités pour effectuer cet arrosage;

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil retienne les services de Bob Les Bébités pour procéder à l'arrosage extérieur contre les araignées des bâtiments municipaux selon les directives de l'inspecteur municipal, plus précisément l'hôtel de ville, l'édifice municipal, le centre récréatif, l'installation Le Cheval Marin, la salle de l'Âge d'Or, l'abri des casiers postaux, la caserne ainsi que le bâtiment du site de traitement des eaux usées, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-522, 02-190-00-522, 02-220-00-522, 02-415-00-522, 02-590-00-522 et 02-701-30-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-117 Octroi du contrat pour la correction d'anomalies sur deux systèmes de surpression

Considérant l'étude des vibrations et les inspections mécaniques réalisées en 2019 sur deux surpresseurs du service de traitement des eaux usées par le Groupe AVA;

Considérant l'offre de service reçue du Groupe AVA pour la correction d'anomalies sur deux systèmes de surpression du service de traitement des eaux usées;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil retienne les services du Groupe AVA pour effectuer les travaux mentionnés dans l'offre de service numéro 2020-03-6438, au montant de 1 850 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-415-00-526.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-118 Réouverture de la bibliothèque avec modification temporaire des heures d'ouverture

Considérant que la Santé publique autorise l'ouverture des bibliothèques publiques depuis le 29 mai dernier;

Considérant que les services des bibliothèques doivent être offerts dans le respect des normes mises en place, notamment le prêt sans contact et les retours via une chute extérieure;

Considérant que la Municipalité souhaite offrir son service de bibliothèque dans le respect de la distanciation physique et des exigences de la CNESST selon un horaire réduit pour les prochains mois;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu de revoir les heures d'ouverture de la bibliothèque durant la situation liée à la Covid-19 et d'offrir le service via un système de réservation et de récupération sans contact qui sera disponible le mercredi de 19 h à 20 h 30, et ce, jusqu'à la fin du mois d'août 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-119

Nomination de deux responsables des dossiers en développement culturel

Considérant la création d'un réseau vivant collaboratif en lien avec le développement culturel;

Considérant que cette initiative a comme objectif d'appuyer le plus grand nombre d'intervenants du milieu culturel;

Considérant que l'équipe en lien avec ce projet sera composée de deux personnes responsables des dossiers en développement culturel pour chacune des municipalités participant au financement 2020;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil désigne le conseiller Robert Émond et la coordonnatrice en loisir de la municipalité pour faire partie de l'équipe de relayeurs mise en place par la MRC de Pierre-De Saurel. Il est également résolu de désigner Marie-France Cloutier, travailleuse autonome rémunérée par la municipalité, comme substitut.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-120

Achat de deux stations d'exercices pour le projet de Parcours Santé

Considérant que la Municipalité souhaite réaliser au cours des prochains mois le projet de Parcours Santé accepté dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) volet Ruralité;

Considérant l'offre soumise par la compagnie Go-Élan pour la fourniture et l'installation de deux modules d'exercices extérieurs pour adultes;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil autorise l'achat et l'installation des équipements proposés dans l'offre P-05268 de la compagnie Go-Élan, au coût de 16 367,73 \$ incluant les taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-310-30-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-121

Autorisation de travaux pour le remplacement d'un ponceau du Chemin Dufresnes

Considérant les travaux requis pour le remplacement d'un ponceau du Chemin Dufresnes;

Considérant l'offre de service présentée par L. Arel inc. pour la réalisation des travaux requis au montant de 21 000 \$ plus taxes;

Considérant que le coût du tuyau requis pour ces travaux est estimé à 5 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise la réalisation des travaux requis à un ponceau du Chemin Dufresnes estimés à 26 000 \$ et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-320-00-521 et 02-320-00-642.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-06-122 Travaux de débroussaillage des glissières de sécurité

Considérant l'offre de service présentée par Services d'Arbres de la Sablonnière inc. pour l'entretien de l'intégral des glissières de sécurité de la Municipalité, incluant le débroussaillage avant et arrière ainsi que le nettoyage des débris sur la voie publique;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil octroie le contrat pour le débroussaillage des glissières de sécurité à la compagnie Services d'Arbres de la Sablonnière inc., au montant de 2 550 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil répond aux questions transmises par courriel ou par téléphone.

Levée de la séance

2020-06-123

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Stéphane Mélançon que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière